La Lettre du **CBEI**

Club des Bergers de l'Est et Italiens
& Nizinny Club de France
Affilié à la Société Centrale Canine

5 janvier 2020 – n°46

Secrétaire du CBEI : Christian Synowiecki
81 av Jehan de Chelles - 77500 Chelles
info@cbei.fr
Information : Martine Combettes
Le Castellas 30340 Rousson
Tél : 06 89 43 17 60
mart.combettes@gmail.com
Evelyne Ballabriga Tél : 06 72 44 87 14
Anne Lemaire-Morlighem pour le Chien Loup Tchécoslovaque Tél : 06 18 64 97 79
Nizinny MF Gonfond Tél 08 98 38 17 15
Cotations Chrystel Costanzo : Tél : 04 76 31 04 98
Radiographies : Yves Moreau Tél : 02 47 65 43 60
Trésorier, adhésions : Christian Karcher
christiankarcher@orange.fr Tél : 02 51 34 28 87

www.cbei.fr

La "Lettre du CBEI" est un périodique officiel du CBEI. La rédaction est coordonnée par le président Imre Horvath
Bazon 37240 Cussay
Tél : 02 47 59 43 97
imrehorvath1948@gmail.com

Assemblée Générale statutaire annuelle et élections triennales du CBEI : samedi 14 mars 2020 à Montluçon

L'AG aura lieu à 15 heures au Parc des Expositions de Montluçon, et sera l'occasion des élections triennales par moitié des membres du comité du CBEI.

Ordre du jour :
- ouverture des élections à 15 h 00 (urne disponible 30 minutes)
- rapport d'activités président et secrétaire
- rapport financier du trésorier
- projet d'activités 2020/2021

Si vous souhaitez que des questions précises soient abordées, merci d'en envoyer le sujet au président au plus tard quelques jours avant l'assemblée.
La participation à l'assemblée est réglementairement réservée aux adhérents à jour de leur cotisation 2020.
Cette Lettre du CBEI tient lieu de convocation à l'assemblée.

Elections triennales

Elles permettent d'élire la moitié des membres du comité, soit 9 personnes sur 18, dans les trois collèges prévus par les statuts. Les règles précises sont contenues dans les statuts et règlement intérieur du CBEI,
accessibles sur le site cbei.fr.

Pour être électeur, il faut être membre depuis plus de neuf mois et à jour de cotisation dont celle de l'année en cours. Le trésorier proposera la liste des électeurs à la commission des élections (formée de membres non

sortants du comité) Jean-Claude Larive, Christian Karcher, Imre Horvath.

Pour être éligible, il faut faire acte de candidature dans les conditions définies par le règlement intérieur, être électeur, majeur, fournir un casier juridique vierge, résider dans l'un des pays membres de la FCI, être membre de l'association depuis au moins 36 mois sans interruption, à jour de cotisation y compris celle de l'année en cours (2020) et ne pas pratiquer de façon habituelle l'achat de chiens pour les revendre. Ces conditions doivent être satisfaites lors de l'envoi de la candidature sauf en ce qui concerne l'ancienneté qui est décomptée jusqu'au jour du scrutin. Les candidatures doivent s'exprimer dans le collège choisi par l'adhérent lors de son adhésion. Les trois collèges sont aujourd'hui : races hongroises, chien loup tchécoslovaque, autres races.

En fonction des élections précédentes (2017) et de leurs suites, sont disponibles dix places. Soit six places pour le collège "CLT", une place pour le collège "races hongroises", trois places pour le collège "autres races". Les membres sortants sont rééligibles, à condition bien entendu de se représenter. Les membres sortants sont Christian Synowiecki, Gérard Guerrier, Bénédicte Cailleton, Anne Lemaire-Morlighem, Chrystel Costanzo et Nadia Clément. La qualité de membre du comité de Simonne Fallenot a été invalidée lors de l'AG 2019, les relations avec elle étant inexistantes depuis début 2018.

Les candidats devront envoyer leur candidature (voir conditions plus haut) au plus tard pour le samedi 8 février 2020 date formelle de réception à l'adresse CBEI (Imre Horvath) Bazon - 37240 CUSSAY. La commission vérifiera alors la validité des candidatures et diffusera à tous les électeurs le matériel de vote. Les électeurs pourront voter soir par courrier postal, soit sur place au début de l'assemblée générale. Aucune possibilité numérique ni par procuration n'est acceptée.

39ème Nationale d'Elevage du CBEI le samedi 18 juillet 2020 au centre de loisirs du Lac de Châlette sur Loing (Loiret)

L'exposition Nationale d'Elevage, c'est le rendez vous annuel d'un club de race, là où l'on peut espérer avoir une présence suffisamment nombreuse des races concernées pour pouvoir faire le point sur son état au plan national.

N'oubliez pas que la NE n'est pas un simple CACS comme il y en a plusieurs chaque fin de semaine. C'est une manifestation où la notion de sélection doit être dans la tête de chacun. L'objectif n'est pas - ne devrait pas être - la coupe, mais bien le meilleur choix des meilleurs chiens mâles et femelles qui, cela devrait être dans l'ordre des choses, seraient à l'origine de nombreux chiots au cours des prochaines années. En outre, la NE est la seule opportunité dans l'année pour soumettre les chiens sans pedigree à l'éventuelle "inscription à titre initial".

40ème anniversaire du CBEI

Cette année, l'exposition Nationale d'Elevage sera particulière, elle sera l'occasion de fêter les 40 ans du CBEI, créé en avril 1980. Le programme sera ainsi largement étendu. Les détails seront diffusés en mars lors de l'assemblée générale, mais chacun peut noter déjà les grandes lignes :

- le vendredi 17 juillet, Workshop, conversation avec les juges présents pour la NE, notamment les étrangers (V. Nurmatova, C. Stefanescu, J. Vullo), concernant "leurs" races ainsi que de scientifiques (Suisse, Italiens) à propos de la transhumance et des chiens de protection des troupeaux. Cette journée initialement prévue à l'attention des juges des races du CBEI, sera ouverte aux éleveurs et propriétaires adhérents au CBEI (moyennant une participation aux frais couvrant notamment le repas).

- le vendredi soir, un grand buffet proposé à tous les officiels, juges, intervenants, éleveurs, propriétaires, participants à la NE du lendemain.

- le samedi 18, Nationale d'Elevage avec un jury particulièrement international et compétent, dont les attributions seront rapidement arrêtées et la feuille d'engagement sur Cedia.fr d'ici février. Les récompenses seront particulièrement soignées. TAN pour les races du club. Concours et/ou démonstrations concernant les chiens au troupeau.

- un numéro très spécial du bulletin du CBEI sera diffusé à l'occasion de la NE. Ce bulletin sera en réalité un livre-album de 200 pages rappelant les 40 premières années du club, fondé en 1980 pour les cinq races de chiens de Berger Hongrois (CCBH), devenu progressivement "CCBH et autres Bergers de l'Est" puis enfin CBEI (Clubs des chiens de Berger de l'Est et Italiens) avec aujourd'hui 22 races.

Pour ce dernier document des 40 ans, je suis toujours preneur de documents et d'iconographie de qualité, surtout pour la décennie 1980 à 1990. C'est évidemment urgent. Pour toute précision me téléphone 02.47.59.43.97. Merci, Imre.

Les documents d'engagement pour la NE seront disponible en février, mais retenez déjà les dates et réservez votre hébergement au plus tôt. Le lendemain de la NE aura lieu une spéciale de race du CBEI dans le cadre de l'exposition nationale de Châlette sur Loing, au même endroit, avec remise sur les frais d'engagement pour les chiens inscrits samedi ET dimanche.

Concours Général Agricole

Ce sont les chiens lauréats lors de la dernière NE (2019) qui peuvent participer au CGA du Salon de l'Agriculture à Paris. Malheureusement, cette année, seules les cinq races suivantes seront présentées : Caucase le lundi 24 février puis Chien Loup Tchécoslovaque, Nizinny, Maremme-Abruzzes et Carpatin le samedi 29 février 2020.

Spéciales de race 2020

Prévoir des spéciales de race est toujours compliqué pour le CBEI, plus que pour d'autres clubs. Pourquoi ? Parce que les organisateurs d'expositions ne sont pas toujours enclins à inviter des juges pour des races à très faible effectif comme les races du CBEI. Résultat : les conversations avec les associations territoriales ne sont pas toujours aisées et nous risquons de "tourner" avec un nombre restreint de juges qui peuvent juger en même temps d'autres races. Nous essayons aussi de faire inviter des juges étrangers compétents dans nos races, mais là encore, tous les organisateurs n'en sont pas friands. Enfin, comme les organisateurs des expositions ne savent jamais vraiment le nombre d'engagement à l'avance, les inévitables changements de juges de dernière minute sont agaçants pour tous et malheureusement inévitables. Il y a une quarantaine de juges français qualifiés ou stagiaires habilités à juger toutes ou certaines des races du CBEI. Vingt peuvent juger la vingtaine de races, dont 8 sont des "all rounds". Autrement dit, la vingtaine d'autres n'est pas susceptible de tout juger, mais il est vrai que certaines races sont vraiment très très rares (Bucovine, Kras, ...) ou très récemment reconnues (Berger de Bohême)

A cette date (début janvier), le planning (encore incomplet) souhaité par le CBEI pour 2020 est le suivant :
dim 15 mars - spéciale CACIB **Montluçon** (juge Boris Chapiro)
sam 4 avril - spéciale CACIB **Colmar** (juge Christian Karcher)
dim 10 mai - spéciale CACS **Vallères près Tours** (juge Péter Harsányi - Hong)
sam 6 et dim 7 juin - **championnat de France Lyon** CACS-CACIB (juge Ozan Belkin - Turk)
sam 18 juillet - nationale d'élevage CACS **Châlette sur Loing** (juges prévus Nurmatova (Uzb), Makomaski, Stefanescu (Roum), Médard, Vullo (Ita), Karcher)
dim 19 juillet - spéciale CACS **Châlette sur Loing** (mêmes juges que la veille évidemment intervertis)
sam 5 septembre - spéciale CACS **Dijon** (juge Sylvie Desserne)
sam 12 - dim 13 septembre spéciale CACIB **Bordeaux**
sam 12 décembre - spéciale CACS **Nantes** (juge étranger)

Berger de Bohême - Chodsky Pes

Cette race a été présentée lors de la Nationale d'Elevage du CBEI en 2013 et, depuis, reconnue (à titre provisoire) par la FCI au printemps 2019. La SCC en a confié la gestion en France au CBEI et cette race devient donc la 22ème dans notre liste et pourra participer à toutes les activités. Nous reviendrons bien entendu en détails sur les qualités de cette race Tchèque dans nos prochaines publications.

Statistiques 50 ans

Sur le site du CBEI, vous pouvez accéder au tableau statistiques des inscriptions au LOF depuis 1969. **Un total de près de 24.000 chiens en 50 ans (d'après nos recherches sur les données de la SCC).** Nous attendons les statistiques 2019 en janvier, nous vous les apporterons aussitôt.
Premiers Pulis en 1969. Premiers Kuvasz* et Komondor en 1973..Premiers Sarpla, Podhales et Maremme-Abruzzes en 1979, Premier Nizinny en 1981. Premier Bergamasque en 1982.

Caucase en 1985, Slovensky Cuvac en 1988, Russie Méridionale en 1990, Mudi et Asie Centrale en 1995, CLT en 1996, Berger Croate en 2000, Pumi en 2001, Carpatin en 2007, Mioritic en 2008, Tornjak en 2011, Berger du Kras en 2013. Jamais encore de Bucovine. Au total, 6.232 Nizinny, 5.214 Sarpla, 5027 CLT, 3.654 Podhale, 811 Caucase, 743 Komondor, 668 Puli, etc ... Un total de 23.806 inscriptions entre 1969 et 2018 et, bien entendu, difficile de savoir combien on pourrait ajouter de chiots sans inscription alors que les parents étaient LOF.

** La SCC nous fournit les données numérisées disponibles pour les 50 dernières années, mais tout ça n'est peut-être pas totalement complet. Comme le prouve l'image ci-jointe d'un premier Kuvasz né en octobre 1925 et inscrit au LOF par la Centrale Canine en novembre 1941!!*

Homologation du titre de Champion de France

Rappel : le chien pour obtenir le titre de champion de conformité au standard devra cumuler :
A - Soit le C.A.C.S. de l'Exposition de Championnat, soit le C.A.C.S. de l'Exposition Nationale d'Elevage
B - Un C.A.C.S. dans une Exposition Internationale où est obligatoirement attribué le C.A.C.I.B.
C - Un C.A.C.S. dans l'une des Expositions "Spéciales" de race organisées par le club de race
D - Il sera exigé un certificat d'examen radiologique en vue du dépistage de la dysplasie coxo-

fémorale établi par l'expert désigné par le club (résultat : stade inférieur ou égal à C, sauf pour Sarplaninac et Podhale ou seulement A ou B). TAN + Identification génétique (ADN) validée par la SCC..
La RCACS de la « Spéciale » (sous réserve que le chien l'ayant obtenu réponde aux conditions

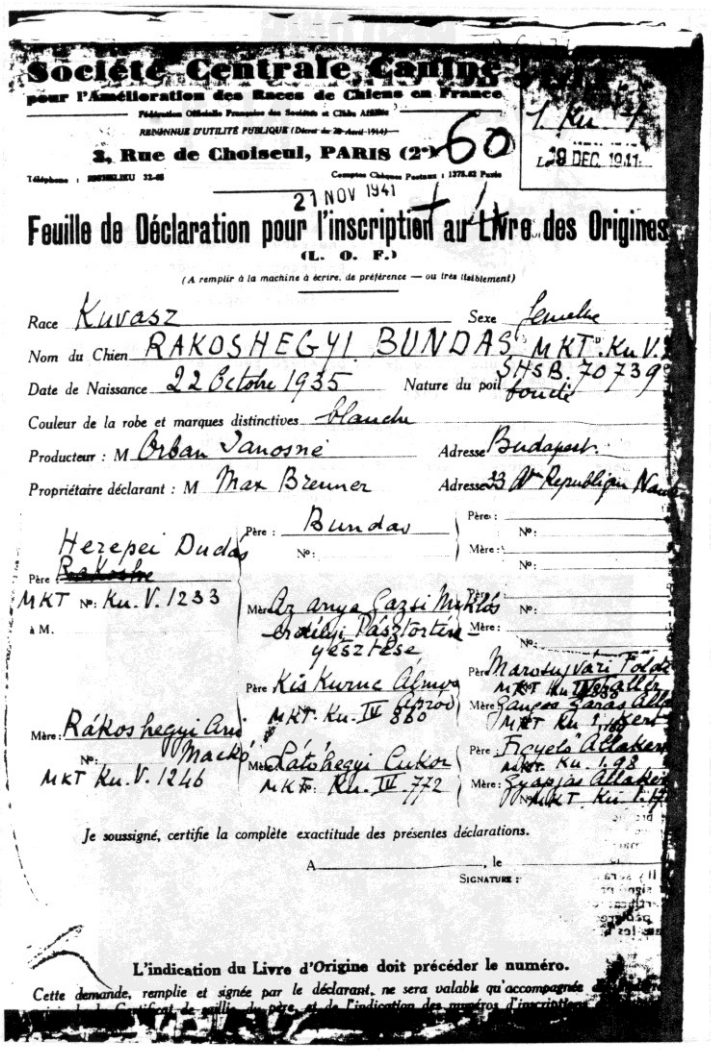

Société Centrale Canine
pour l'Amélioration des Races de Chiens en France
Fédération Officielle Française des Sociétés et Clubs Affiliés
RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE (Décret du 20 Avril 1914)
2, Rue de Choiseul, PARIS (2e)
Téléphone : RICHELIEU 22-48
Comptes Chèques Postaux : 1275.62 Paris
60
28 DEC. 1941
27 NOV 1941
Feuille de Déclaration pour l'inscription au Livre des Origines
(L. O. F.)
(A remplir à la machine à écrire, de préférence — ou très lisiblement)
Race Kuvasz Sexe femelle
Nom du Chien RAKOSHEGYI BUNDAS MKT. Ku.V. SHSB. 70739
Date de Naissance 22 Octobre 1935 Nature du poil fourré
Couleur de la robe et marques distinctives blanche
Producteur : M Urban Janosné Adresse Budapest
Propriétaire déclarant : M Max Brenner Adresse 23 A Republique Nancy
Père Hezepei Dudas Rakosh MKT Ku. V. 1233
Mère Rakoshegyi Anna Machó MKT Ku. V. 1246
Je soussigné, certifie la complète exactitude des présentes déclarations.
A _____, le _____
Signature :
L'indication du Livre d'Origine doit précéder le numéro.
Cette demande, remplie et signée par le déclarant, ne sera valable qu'accompagnée

d'homologation exigées par le règlement) pourra être convertie en CACS si le chien qui a obtenu cette récompense ne peut prétendre à l'homologation.
Ces deux derniers C.A.C.S. devront être obtenus dans un délai maximum de deux ans après l'Exposition de Championnat ou la Nationale d'Elevage. Les C.A.C.S obtenus avant le C.A.C.S de Championnat ou de Nationale d'Elevage sont valables pour l'homologation du titre.
Si un chien obtient le CACS de la Nationale d'Elevage et du Championnat de France SCC dans la même année ce dernier conserve ces récompenses, mais la RCACS de la deuxième exposition peut être transformée en CACS.
L'obtention de deux RCACS lors de Spé-

ciales équivaut à un CACS de *Spéciale*
Les trois C.A.C.S. devront être obtenus sous trois juges différents. Un des trois C.A.C.S. doit être décerné par un juge Français
Le délai imparti pour présenter la demande d'homologation est limité à 2 mois après l'obtention de la dernière récompense. Passé ce délai, le dossier

sera déclaré forclos et le titulaire de la réserve de C.A.C.S. ayant valeur de Championnat pourra postuler à l'homologation du titre de Champion.
L'ensemble des justificatifs est à adresser au président du CBEI, sous forme de courrier postal ou fichiers .pdf, par messagerie : à l'attention d'Imre Horvath adresse : info@cbei.fr
Les procédures de Champion Jeune, Champion Vétéran et Champion des Expositions suivent également des chemins spécifiques et les documents doivent être adressés à la même adresse. Les procédures doivent toutes être accompagnées de la l'identification ADN validé par la SCC.

Informations en ligne - site web du CBEI, réaménagement complet en cours

Le CBEI dispose d'un site web dont la consultation moyenne est de 350 visiteurs par jour, soit plus de 10.000 par mois. Le site donne accès aux informations pérennes habituelles, standards, statuts, formulaires, réglementations diverses. www.cbei.fr
Le site web du club sera adossé, après étude des compatibilités, redondances et complémentarités, au portail de la SCC en cours de mise au point par les techniciens (www.centrale-canine.fr).
Pour la communication quotidienne plus fluide, il y a aussi la **page Facebook du CBEI**. Cette page permet de diffuser les urgences et les images, des résultats et des annonces rapides. Certaines informations pertinentes sont consultées jusqu'à mille fois en quelques heures (à titre d'exemple un peu exceptionnel, l'annonce de l'attribution par la SCC du Berger de Bohême au CBEI a été vue ... 4.891 fois en moins de huit jours !!). A utiliser sans modération ... mais éviter les attaques ad-hominem, les ventes de chiots, les polémiques, ...
Pour la communication concernant les documents et procédures officielles, il vaut mieux contacter directement les responsables, sans passer par les réseaux sociaux.

Adhésion au CBEI

Le tarif d'adhésion au CBEI n'a pas varié depuis très longtemps. Il est de 32€ pour un membre actif, 36€ pour un ménage et de 64€ ou plus pour un membre bienfaiteur.
Vous pouvez télécharger le bulletin d'adhésion du site du club. et l'adresser avec paiement à :
Christian Karcher, trésorier 7 rue du Patis du Bois - la Richardière 85150 Landeronde

SOYONS NOMBREUX A LA NE DU 40ème ANNIVERSAIRE !!!